

# FORMATION NIVEAU EXPERT EN MODELISATION DES COUTS DES RESEAUX TELECOMS POUR LES REGIONS HIPSSA

Dakar

27 au 31 Mai 2013

Abdelmounaim EL HAFFAF

Alain SAWADOGO

Experts UIT



# Session 2 – Comprendre le rôle de la comptabilité analytique et la modélisation des coûts dans le processus réglementaire



# Agenda

Quels sont les buts et objectifs de la session:



# Les objectifs généraux de la régulation



# Pourquoi réguler?



La régulation vise à protéger les intérêts à long terme des consommateurs là où le marché est incapable de le réaliser

La régulation a été toujours nécessaire mais sa forme a changé dans le temps

Régulation du monopole

Régulation de la concurrence



# Pourquoi le monopole est inapproprié? (1)

- Contrôle et coûts des transactions élevés
- Il n'est pas bon de faire les "choses" du gouvernement – Mode opérationnel
- Inefficacité
- Conflit entre secteur public et priorité budgétaires, conduisant ainsi à la sous-capitalisation
- Aversion au risque v. Gestion du risque
- Implications politiques v. Valeurs de l'entreprise



## Pourquoi le monopole est inapproprié? (2)

- Les monopoles ont tendance à:
  - Réduire les outputs
  - Augmenter les prix
  - Internaliser le surplus (au profit des actionnaires ou aux autres parties prenantes)
  - Affaiblir les incitations nécessaires à offrir des services.
- Le monopole est incapable de servir une demande croissante et diversifiée



## Libéralisation et dérégulation

- La libéralisation est l'ouverture du marché pour de nouveaux concurrents
- La dérégulation est le fait d'ôter la régulation
  - Initial liberalisation accompanied by more (transitional) regulation
  - What was implicit needs to be explicit
  - New field of regulation is the area competitive safeguards – that is, fair competition
  - Competition is not effective in all areas of the telecommunications market



# Balance entre concurrence et régulation

## Concurrence

- Lorsque la concurrence est efficace et durable
- Tests
  - Les concurrents sont bien établis sur le marché
  - Barrières limitées pour l'entrée ou la sortie
  - Marché relativement mature
  - Pas de collusion

## Régulation

- Quand il y a des goulots d'étranglements sur le marché
- Quand un opérateur détient un pouvoir considérable sur le marché
- Résumé: quand il y a défaillance susceptible du marché, soulignée par l'existence d'une puissance significative d'un ou de plusieurs acteurs



# Changements dans la régulation avec la libéralisation

- Toujours axés autour des intérêts à long terme des utilisateurs finaux
- Régulation de la concurrence et des protections concurrentielles afin de s'assurer que les nouveaux entrants ne sont pas évincés du marché par l'opérateur historique
- Les nouveaux entrants doivent avoir accès à des prix raisonnables (reflétant les coûts) aux services liés à des goulots d'étranglement et ceux qui ne peuvent être dupliqués ou qu'il n'est pas rentable de les dupliquer.



# La régulation des marchés



# Qu'est ce qu'il faut réguler?



# La régulation devrait être limitée aux marchés où il existe un potentiel raisonnable de défaillance

La régulation comprend trois étapes

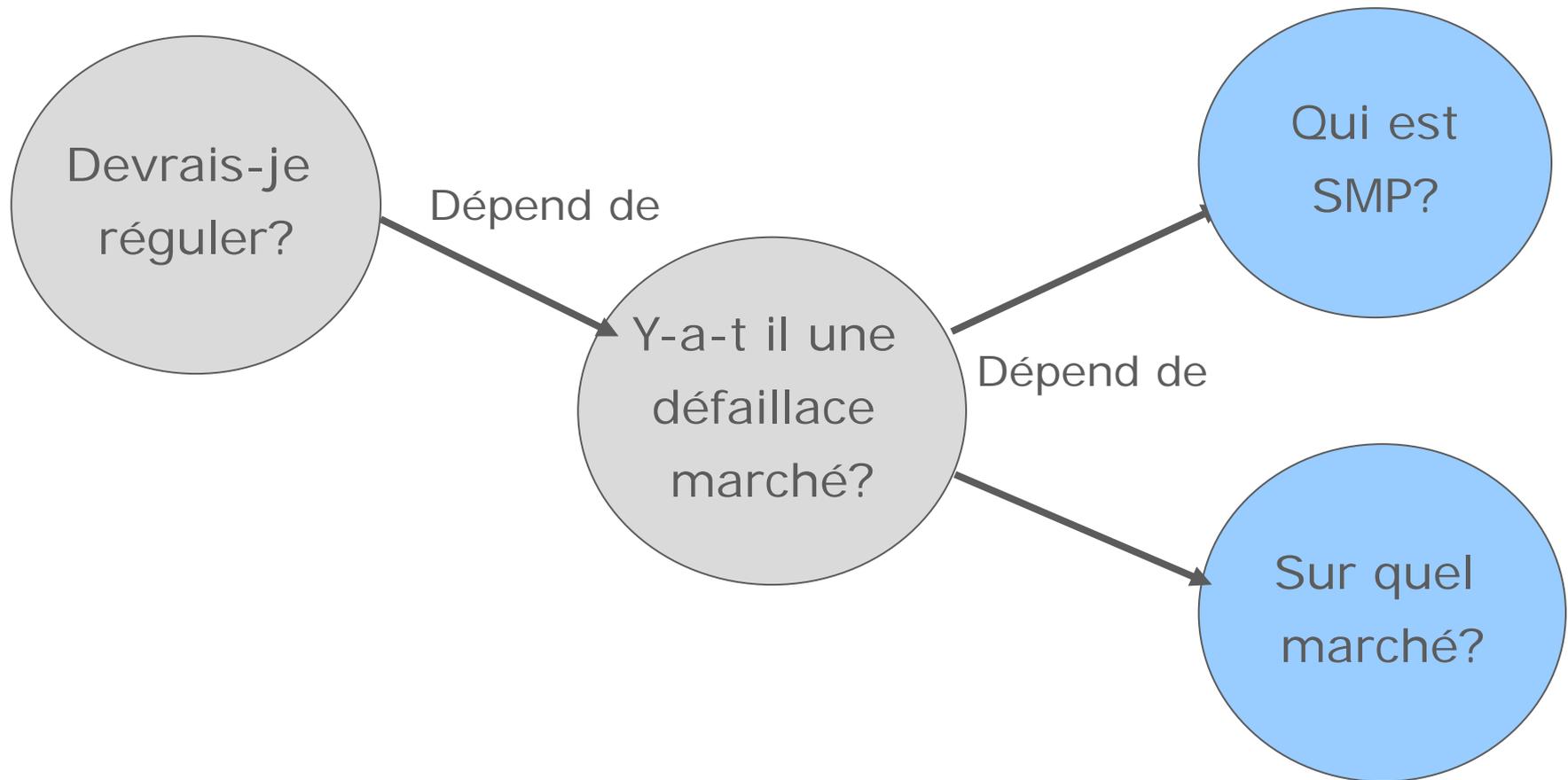


# Pourquoi est-il important d'identifier les marchés?

- Les marchés parfaitement concurrentiels ne devraient pas être régulés. La concurrence garantit des résultats économiques et sociaux probants.
- La régulation doit concerner les situations où il y a une défaillance marché
- On ne peut déterminer la défaillance sans définir les marchés pertinents.
- L'existence de la dominance (Significant Market Power) est associée à la défaillance du marché. La détermination SMP exige la définition des marchés pertinents.



# Schéma de la régulation



# Principes généraux de la concurrence

- Il n'y a pas une manière spéciale à définir les marchés en télécommunications.
- Les approches liées à la concurrence en général doivent être appliquées.
- Notez au passage que les services peuvent être liés entre eux du fait de l'usage de plateformes communes
- Ceci augmente seulement la complexité de l'analyse sans pour autant recourir à une nouvelle approche d'analyse.



# Les limites de la substitution

- Les marchés sont des arenas (places) où les fournisseurs mettent des offres à disposition des consommateurs. Il n'est pas exclus que ces offres soient substituables du point du vue du client.
- Les marchés sont définis par rapport aux effets de la substitution en termes de l'offre et de la demande.
  - Si le consommateur peut quitter un fournisseur pour choisir un autre, ceci implique que les deux fournisseurs opèrent sur le même marché.
  - Si le consommateur est en mesure de changer un service pour choisir un autre, les deux services appartiennent au même marché.
- Les marchés sont ainsi définis par rapport au lieu géographique et aux produits (biens et services inclus)

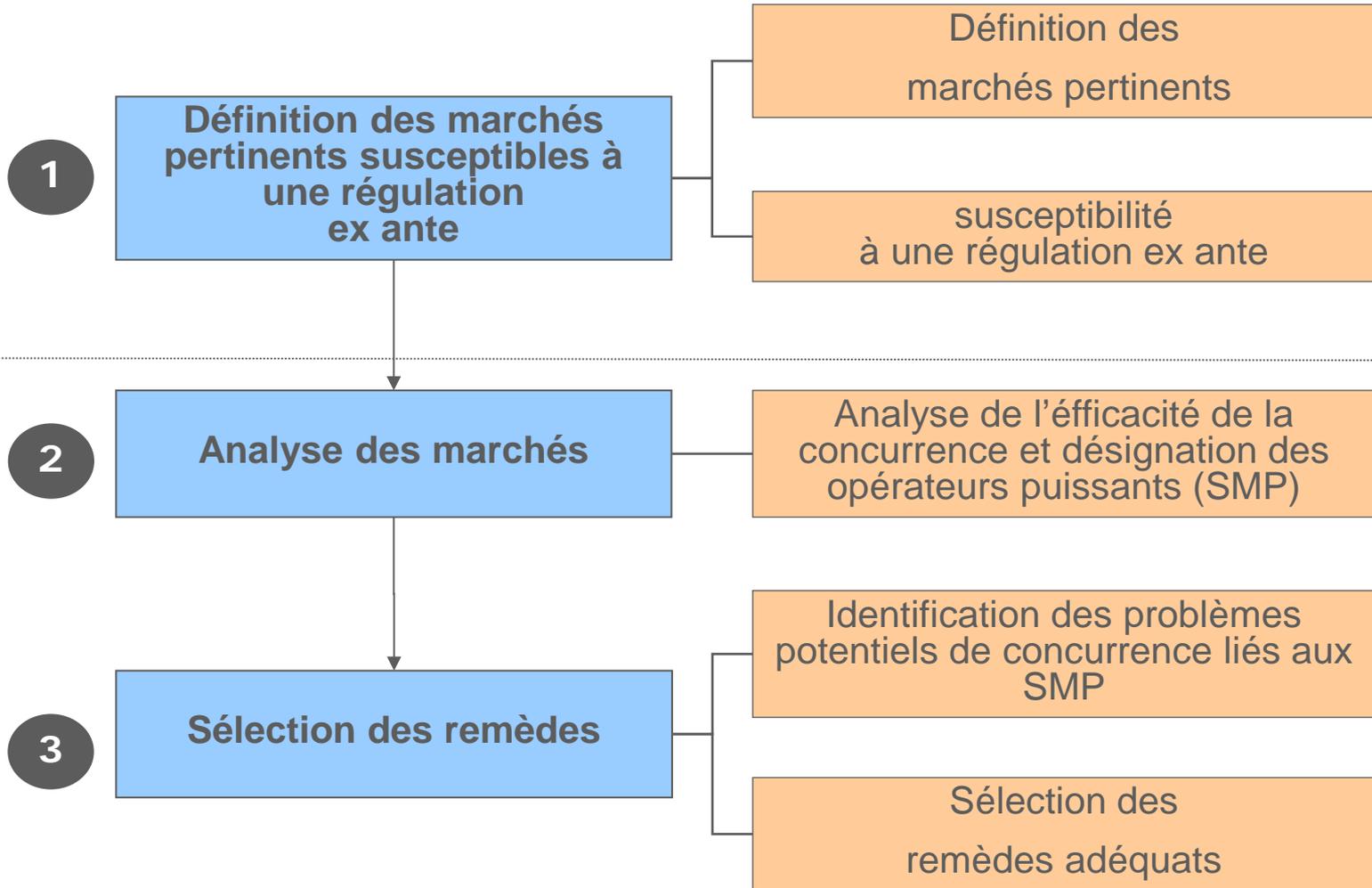


# Le test du monopole hypothétique

- The standard approach to defining the extent of a market (e.g. EC and US DoJ and FTC)
- Définition de marchés les plus élémentaires (e.g. terminaison d'appel sur un seul réseau)
- Suppose que le monopole hypothétique sur le marché défini impose un légère hausse du prix significative et non transitoire (“SSNIP”: small but significant non-transitory increase in price )
- Demander si les consommateurs sont susceptibles de réagir en tenant compte des produits de substitution.
- Si la réponse est oui, la définition du marché doit être étendue pour inclure ces produits de substitution



# Approche générale

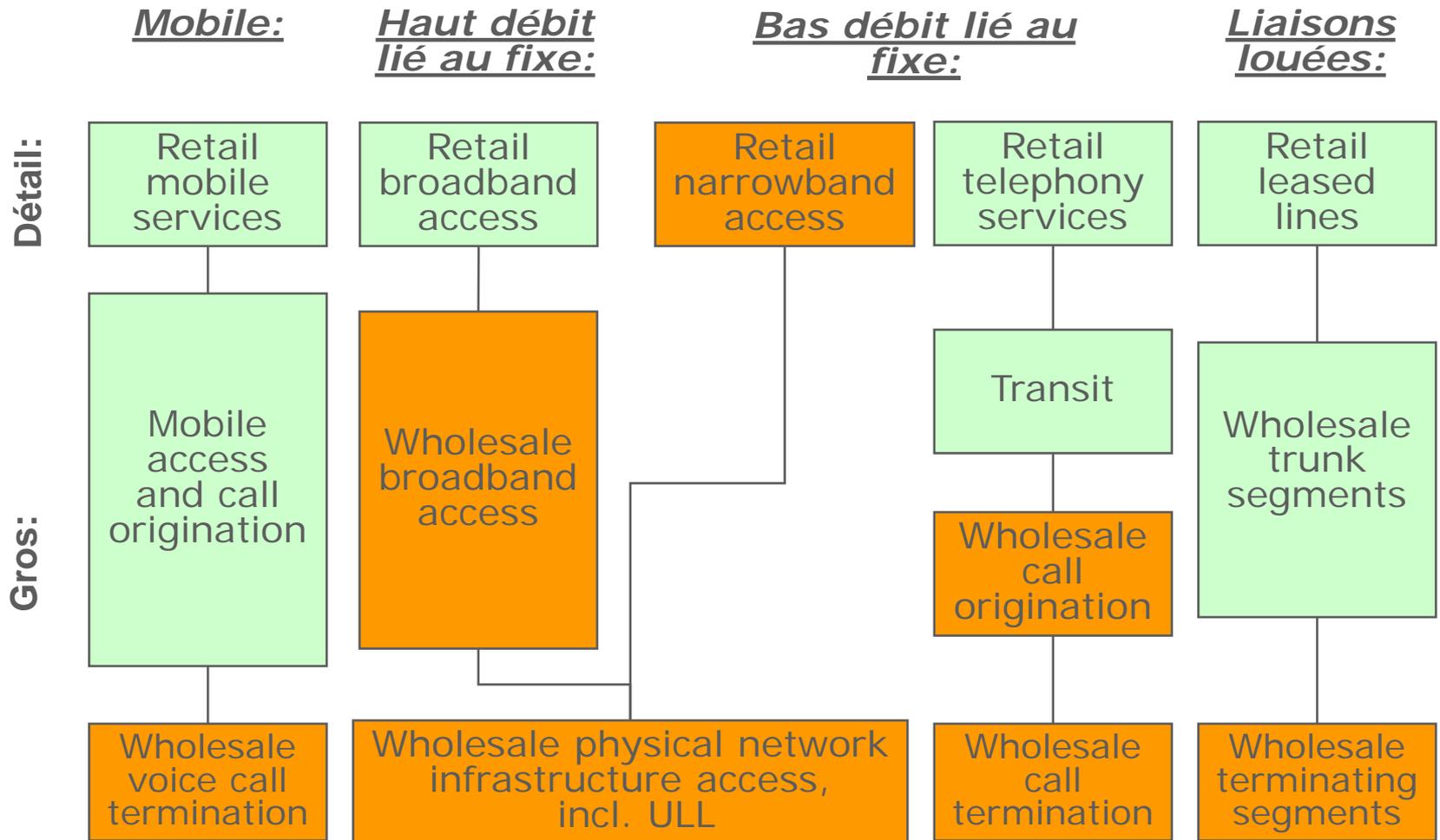


# Les différentes approches liées aux marchés de gros et de détail

- Les marchés doivent être régulés seulement si;
  - Barrières substantielles et persistantes à l'entrée
  - Manque de concurrence effective
  - Textes de droit de la concurrence inefficaces
- Ces critères peuvent toucher les deux marchés de gros et de détail, mais....
- La régulation du marché de gros peut inciter à une concurrence sur le marché de détail
  - E.g. le partage d'infrastructure influe sur la concurrence au niveau des marchés de détail



# Recommandation 2007 de l'Union Européenne



 Relevant markets **susceptible** to ex ante regulation listed in Recommendation



# La régulation des prix



# Comment les entreprises fixent les prix ?



# Les prix sont affectés par plusieurs facteurs parfois même exogènes



## Facteurs endogènes

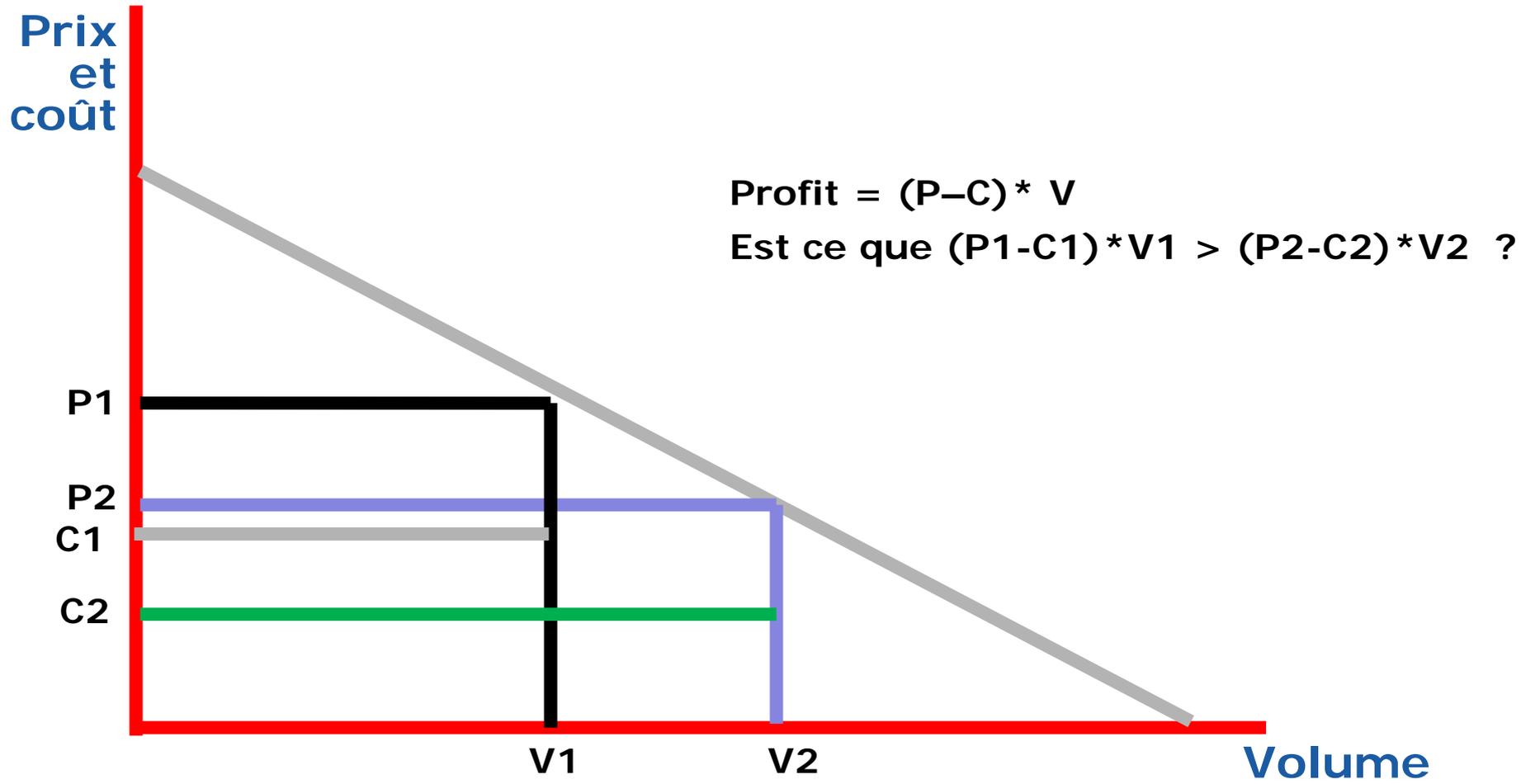
- Fraix généraux et coûts d'établissement
- Coûts matériel
- Coûts de production
- Coûts de distribution
- Coûts de remplacement des équipements
- Ventes et Marketing
- Exigences de profit



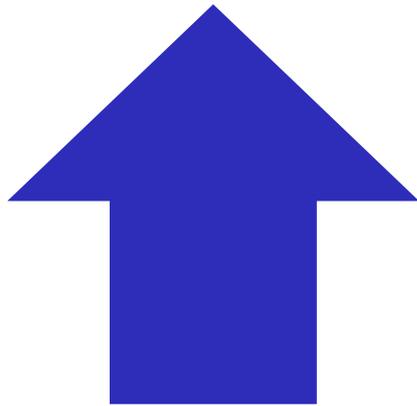
## Facteurs exogènes

- Elasticité de la demande
- Concurrents
- Cycle économique et force de la demande
- Opportunités à charger au delà des coûts
- Discrimination au niveau des prix
- Risques

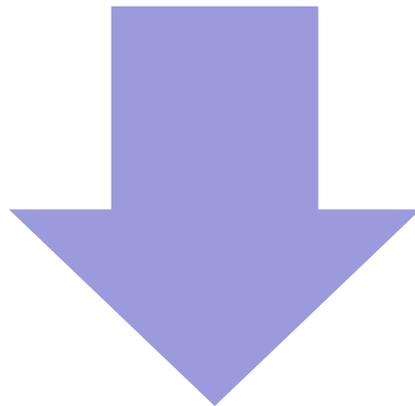
# Les prix sont fixés en fonction de la maximisation du profit



# Les régulateurs ont des objectifs différents à propos des prix (1)



Application de prix sociaux (e.g. accessibilité, universalité)



Mais les coûts et profits doivent aussi être tenus en compte (e.g. taux de rendement réglementé)



# Les régulateurs ont des objectifs différents à propos des prix(2)

- **L'efficacité des investissements :**

Cela implique que les coûts d'opportunité sont pris en compte, à savoir les coûts d'investissement et les taux habituels de rentabilité des capitaux engagés.

- **L'efficacité de l'utilisation des ressources:**

Le prix pour une unité supplémentaire ne doit pas être inférieur aux coûts marginaux (coûts pour une unité supplémentaire).

- **L'efficacité de l'accès au marché:**

L'entrée des entreprises efficaces devrait être encouragée et l'entrée des entreprises inefficaces devrait être évitée.

- **Practicabilité:**

Les données doivent être disponibles, transparentes et reproductibles.



# Recommandations sur le contrôle des prix – pour le régulateur

- Eviter si possible le contrôle des prix - ne pas réguler si le marché est concurrentiel
- Se concentrer à contrôler les prix relatifs au marchés de gros
- Savoir que le contrôle de quelques prix n'exige pas un détail sur les coûts (e.g. retail-minus pricing et price caps basés sur l'inflation)
- Savoir que les opérateurs doivent couvrir leurs coûts plus une marge du coût du capital
- But: trouver un prix «simulé» du marché - en d'autres termes essayer d'imiter les prix que pourrait produire un marché concurrentiel



# Régulation des prix basée sur les coûts



# Quand faut-il considérer les prix basés sur les coûts?



## Remèdes liés à la concurrence

- Les remèdes couramment utilisés pour les marchés de gros peuvent être sommairement classés comme suit:
  - obligations de l'accès (incluant l'interconnexion et le dégroupage)
  - Obligations de transparence
  - Obligations de non-discrimination
  - séparation (y compris la comptabilité et autres exigences de déclaration)
  - Contrôle des prix et comptabilité analytique
  
- Certaines mesures peuvent être appliquées au niveau du marché de détail si la régulation du marché de gros est insuffisante:
  - Ils comprennent le plafonnement et le contrôle des prix pour éviter les prix d'éviction, de discrimination et de ceux liés aux offres groupées



# Principes pour la sélection des remèdes

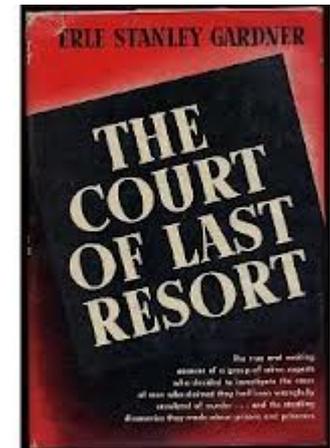
**Remèdes** “doivent être fondés sur la nature du problème constaté, proportionnés et justifiés au regard des objectifs fixés” Article 8(4) of the EC Access Directive

- **Appropriés** — le choix du remède doit être fondé sur la nature du problème identifié
- **Raisonnable** — le remède doit être expliqué et justifié par la publication d'une décision motivée
- **Proportionnés** — la solution la moins onéreuse (ou une combinaison de remèdes) doit être appliquée



# Quand faut-il réguler les prix sur la base d'une approche basée sur les coûts?

- L'imposition de prix fondés sur les coûts devrait être considérée comme la solution de dernier recours
- Appropriée pour la résolution de problèmes comme:
  - Subventions croisées
  - Prix prédateurs
  - Coûts excessifs
  - Discrimination de prix
- Les modèles de coûts ne devraient être construits que s'il y a une chance raisonnable qu'ils seront nécessaires pour résoudre ces problèmes



# Comptabilité analytique et séparation comptable

- Peuvent être utilisées pour assurer :
  - Il y a une allocation appropriée des coûts entre le segment de gros et celui du détail pour les opérateurs SMP
  - Les tarifs de gros sont basés les coûts pertinents de production
  - Pas de pratiques de subventions croisées ou de dumping chez les opérateurs intégrés.
- Souvent utilisées pour le contrôle des prix et au regard des obligations de la comptabilité analytique.



# Prix basés sur les coûts (et modèles de coût)

- Peut être utilisé pour lutter contre le risque de prix excessifs ou de squeeze dans certains marchés
- Ces remèdes peuvent impliquer de faibles obligations (par exemple l'obligation que les prix soient "raisonnables") ou des obligations fortes (par exemple l'obligation que les prix soient orientés vers les coûts)
- L'orientation des tarifs vers les coûts suscite des modèles spécifiques (le benchmarking est parfois appliqué à titre provisoire ou alternatif)



## Lors de la sélection des remèdes, posez vous les questions suivantes...

- Quel genre de problème?
  - Quelle est la nature de ce problème? (e.g. ça concerne le marché de gros ou de détail? ça concerne les prix ou les modalités d'accès?)
- Quelle catégorie de remèdes est susceptible de résoudre ce problème?
  - Y a t il des remèdes spécifiques?
  - Est il possible de réduire la lourdeur du remède sans toucher à son efficacité?
- Le remède en question est il suffisant?
  - Si non, quel autre remède faut il appliquer?
  - Est il possible de réduire la lourdeur de la combinaison de ces remèdes sans toucher à son efficacité?

